



Consignes de Sécurité pour la location de stand up paddles

Pour louer et utiliser en toute sécurité le stand up paddle, merci de respecter les consignes suivantes :

- Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.
- Il est interdit de : **plonger, sauter et fumer sur le paddle.**
- La pagaie n'est pas un sabre laser et les paddles ne sont pas des auto-tamponneuses. Tout endommagement sera redevable du paiement des réparations ou de l'encaissement de la caution.
- L'accès au ponton n'est autorisé qu'aux personnes pratiquant l'activité.
- Faute de gilet canin, merci de laisser Médor sur le rivage ;-)
- Il est strictement interdit d'échanger les paddles pendant la location.
- Pour pratiquer cette activité, il est indispensable d'avoir plus de 7 ans et de savoir nager sur une distance de 25 mètres.
- Les mineurs peuvent louer un paddle avec l'accord signé d'un responsable légal.
- Il est interdit de naviguer sur la zone de baignade délimitée par les bouées.
- Toute session est payable d'avance.
- La location se fait sous forme d'une durée de 45, 90 minutes ou 4h. Si ces durées ne sont pas respectées, le loueur devra s'acquitter de la location suivante.
- **Une pièce d'identité et un chèque de caution de 600 €** doivent être laissés au moment de l'encaissement.
- Toute session ne pourra être prolongée qu'en repassant par la caisse. Toute session commencée ne sera pas remboursée.

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident lié au non-respect d'une ou plusieurs des consignes énoncées ci-dessus et se donne également le droit de mettre fin à l'activité et d'exclure, temporairement ou définitivement le locataire.

Tarifs location paddle	
45 minutes	12 "
90 minutes	20 "
Forfait 4 heures	50 "
Chèque de caution + carte d'identité	600 "

La direction